

☐ Formule Argent

- Visibilité web - deux sites (pays-bergerac-tourisme.com et quai-cyrano.com)
- Plan local de professionnalisation (ateliers et Eductours) et actus & chiffres clés
- Communication de vos animations et de vos bons plans
- Macaron officiel du réseau de nos partenaires
- Accès à la documentation

Non classé	291.67€ HT	350€ TTC
1 *	166.67€ HT	200€ TTC
2 *	208.33€ HT	250€ TTC
3 *	291.67€ HT	350€ TTC
4 *	291.67€ HT	350€ TTC
5 *	333.33€ HT	400€ TTC

☐ Formule Or : Formule Argent + 150€ TTC (125€ HT)

- Formule Argent
- 5 photos libres de droit par saison pour booster votre communication
- Article de blog (réseaux sociaux et site internet de Quai Cyrano) ou reportage de 10 photos
- Bons plans et réductions de l'office
- Carte cadeau offrant 10 consommations au Bar à vin de Quai Cyrano
- Tarifs négociés auprès d'un photographe professionnel
- Gratuité pour 2 personnes pour L'Expérience Cyrano ou La Murder Party ou l'Escape Game (sous réserve des places disponibles)
- Mise à disposition espace de vente / promotion

Non classé	416.67€ HT	500€ TTC
1 *	291.67€ HT	350€ TTC
2 *	333.33€ HT	400€ TTC
3 *	416.67€ HT	500€ TTC
4 *	416.67€ HT	500€ TTC
5 *	458.33€ HT	550€ TTC

Votre partenariat 2026

TOTAL

€ TTC

Modalités et conditions de règlement

Je n'envoie pas de règlement, je recevrai par courrier un "avis des sommes à payer" de la Trésorerie de Bergerac

Envoi par courrier prévu en octobre 2026

Merci de renvoyer le bon de commande

✉ pauline.buligan@quai-cyrano.com

✉ Quai Cyrano - 1 Rue des Récollets
24100 Bergerac

Date limite de réponse - 05/01/26

*Ce coupon réponse vaut pour engagement de votre part

Vos coordonnées

Raison sociale : _____

Adresse de facturation : _____

N° SIRET : _____

Mail : _____

Tél. : _____

Validation *

Nom du signataire : _____

Fait à : _____

Le : _____

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des CGV et les accepter

Signature
(ou cachet de l'entreprise)

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS QUAI CYRANO 2026

Visibilité sur www.pays-bergerac-tourisme.co, www.quai-cyrano.com et sur les sites web partenaires

Les informations vous concernant sont issues de la base de données départementale (SIRTAQUI) mise à jour chaque année avec les informations que vous transmettez à Quai Cyrano, par le biais de la saisie en ligne. Les établissements d'une même catégorie/activité sont classés par zone géographique en valorisant les classements et labels, puis au sein de chaque zone, le tri est aléatoire. Le nombre et la nature des labels, certifications et services associés à votre établissement sont apposés dans la limite des contraintes techniques de nos supports. Le texte de présentation de votre établissement pourra être réécrit tout ou en partie par Quai Cyrano sans validation préalable, par souci de cohérence avec la ligne éditoriale de chacun des supports et dans un souci de qualification des contenus. Les textes et photos confiés à Quai Cyrano pourront être utilisés pour toutes les actions de promotion de la destination sur tous supports (print & web). Le détenteur des photos doit s'assurer que celles-ci sont libres de droit (cessible à un tiers) et mentionner les crédits obligatoires pour la diffusion. Dans le cas contraire, Quai Cyrano s'autorise à ne pas les publier sans en informer au préalable le prestataire. En l'absence d'une sélection de photos transmises dans les délais impartis ou ne respectant pas les contraintes techniques, Quai Cyrano se réserve le droit d'effectuer des choix unilatéraux. Quai Cyrano ne saurait être tenu responsable des politiques et conditions d'accès ou d'affichage mises en œuvre sur les sites partenaires.

Encarts publicitaires sur les supports print

L'emplacement et l'intégration de votre encart publicitaire dans les brochures se feront sous réserve de la cohérence éditoriale et de la place disponible au moment de votre commande. Votre encart publicitaire dans les brochures, au format : Haute Définition 300dpi – JPEG ou PDF, doit être transmis à Quai Cyrano pour le 31 janvier 2026 dernier délai.

Engagements de Quai Cyrano

Contribuer à la promotion de l'établissement partenaire via les supports de communication de Quai Cyrano.

Consulter en priorité les adhérents lors de toutes demandes clients et en fonction de la demande formulée par ce dernier.

Informar la clientèle au comptoir, par téléphone, par mail de son offre en fonction des attentes du client.

Participer à la commercialisation du partenaire.

Diffuser sa documentation papier à l'accueil de Quai Cyrano (pour les professionnels concernés).

Représenter la destination et ses partenaires lors de diverses opérations de promotion.

Coordonner l'offre et fédérer les acteurs du tourisme, par la mise en œuvre de partenariats et d'un plan local de professionnalisation.

Encourager la consommation touristique, proposer des produits touristiques adaptés aux besoins et envies des clients et au territoire.

Offrir des services complémentaires : accès wifi, billetterie, spectacle, bagagerie ...

Gérer les suggestions et réclamations, pour améliorer la qualité des services de Quai Cyrano et l'image de la destination.

Tenir à jour les informations des partenaires sur ses supports de communication.

Convier les adhérents tout au long de l'année à différents événements (visites, réunions, soirées partenaires...).

Etre à l'écoute des partenaires, de leurs remarques, suggestions et attentes.

Faciliter la diffusion de l'information 7/7j et 24H/24 grâce aux outils numériques, sites internet...

Accompagner ses partenaires dans les démarches de labellisation et classement.

Informar régulièrement les adhérents des actualités et des actions de Quai Cyrano via notre Newsletter pro/ e-mailing.

Saisir les "bons plans" du partenaire (telles que les réductions, offres commerciales...) dans la rubrique Bons plans du site internet (pour les professionnels concernés).

Référencer les animations dans nos agendas numériques toute l'année et dans notre brochure papier pour la période de juillet à septembre diffusées sur la destination.

Accueillir, informer et conseiller les vacanciers sur l'offre du territoire.

Renforcer l'attractivité du territoire en France et à l'étranger (via des opérations promotionnelles avec le Comité départemental du tourisme, par exemple).

Diffuser la documentation de Quai Cyrano auprès des partenaires.

Commercialiser la destination grâce à nos offres groupes.

Promouvoir les vins de Bergerac et Duras ainsi que les IGP Périgord.

Veiller au bon déroulement de ses prestations.

Communiquer aux opérateurs touristiques la liste des interlocuteurs dédiés selon leur domaine d'intervention.

Tenir informé le prestataire des évolutions éventuelles de ses supports et de leurs fonctionnalités.

Promouvoir en priorité les offres de ses partenaires sur les supports de communication.

Commercialiser en Boutique ou à l'Espace vin les produits fabriqués par le partenaire en fonction de la saison, du montant de la ligne d'achat annuel attribué et en adéquation avec la charte boutique de Quai Cyrano.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS QUAI CYRANO 2026

Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à :

Contribuer à la notoriété de la destination en utilisant le logo de Quai Cyrano/du Pays sur ses supports de communication.

Traiter toute plainte transmise par Quai Cyrano dans un délai de 15 jours après que l'Office de Tourisme ait envoyé un accusé de réception au visiteur ; en cas de plaintes répétées auprès de nos services, Quai Cyrano se réserve le droit de visiter l'établissement et/ou de suspendre le partenariat en cours sans dédommagement aucun.

Autoriser la conservation et le traitement des données à caractère personnel. Il s'engage à signaler toute modification en cours d'année en cas de changement ou nouveauté (tarifs, coordonnées, services, équipements ...).

Respecter les horaires indiquées et affichées sur ses supports de communication.

Accepter la diffusion de ses coordonnées à l'OT.

Communiquer à l'office de tourisme la documentation, ses tarifs, aussi régulièrement que possible.

Participer aux enquêtes de satisfaction.

Faciliter l'organisation des RDV, des reportages photos.

Participer au développement touristique du territoire en collectant la taxe de séjour (pour les professionnels concernés).

Accepter la diffusion de ses coordonnées à Quai Cyrano.

Transmettre à l'office de tourisme sa documentation concernant son activité.

Participer autant que possible aux actions proposées par Quai Cyrano (ateliers, éductours, lancement de saison, bilan de saison, réunions ...).

Respecter la législation en vigueur.

Pour les partenaires concernés : reverser la taxe de séjour à la Communauté d'agglomération bergeracoise.

Responsabilités et droits

Le prestataire atteste de la véracité des informations transmises à Quai Cyrano et lui concède ainsi qu'à ses partenaires (organismes publics ou privés) à titre non exclusif, les droits attachés aux données transmises, à savoir : les droits d'auteur, droits à l'image, droits de reproduction, d'adaptation, de modification et de diffusion par tout moyen et sur tout support (brochures touristiques, sites Internet, bornes multimédia etc.) en vue de promouvoir l'action touristique. Il autorise ainsi Quai Cyrano et ses partenaires à utiliser et diffuser tous les supports photos ou vidéos fournis par ses soins. En vertu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et dans le cadre de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« Open data »), les informations transmises à l'Office de Tourisme seront mises à disposition du portail national datatourisme.fr. Les données issues du Système d'Information Régional Touristique d'Aquitaine pourront ainsi être réutilisées par des tiers : institutionnels, start-ups... Quai Cyrano ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige avec un tiers.

Quai Cyrano se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en fin d'année N et avant l'année N+1 si le partenaire ne respecte pas les engagements décrits ci-dessus.

Durée de l'engagement mutuel

Le présent engagement vaut à compter de la signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

- ☐ Publications écrans de diffusion à Quai Cyrano

TARIFS A PARTIR DE 83,33€ HT 100€ TTC

- ☐ Encart publicitaire sur le site quai-cyrano.com

TARIFS A PARTIR DE 50€ HT 60€ TTC

- ☐ Votre site clé en main - Weebnb offre réservée aux hébergements

TARIFS A PARTIR DE 83.33€ HT 100€ TTC

- ☐ Création de visuel pour votre publicité

41.67€ HT 50€ TTC

Contactez votre référent afin de bénéficier d'une proposition sur mesure



Pauline BULIGAN

Restaurants
Hôtels
Food Truck

pauline.buligan@quai-cyrano.com



Amy GORMAN

Locations de meublés
Chambres d'hôtes
Campings
Résidences de Tourisme et hébergements collectifs

amy.gorman@quai-cyrano.com



David COURTOISIE

Sites de Tourisme
Activités de Loisirs et Culturelles
Producteurs
Taxi, location voiture
Commerces

david.courtoisie@quai-cyrano.com

Vos coordonnées

- ☐ Je souhaite être recontacté par mon référent

Raison sociale : _____

Adresse de facturation : _____

N° SIRET : _____

Mail : _____

Tél. : _____

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS QUAI CYRANO 2026

Visibilité sur www.pays-bergerac-tourisme.co, www.quai-cyrano.com et sur les sites web partenaires

Les informations vous concernant sont issues de la base de données départementale (SIRTAQUI) mise à jour chaque année avec les informations que vous transmettez à Quai Cyrano, par le biais de la saisie en ligne. Les établissements d'une même catégorie/activité sont classés par zone géographique en valorisant les classements et labels, puis au sein de chaque zone, le tri est aléatoire. Le nombre et la nature des labels, certifications et services associés à votre établissement sont apposés dans la limite des contraintes techniques de nos supports. Le texte de présentation de votre établissement pourra être réécrit tout ou en partie par Quai Cyrano sans validation préalable, par souci de cohérence avec la ligne éditoriale de chacun des supports et dans un souci de qualification des contenus. Les textes et photos confiés à Quai Cyrano pourront être utilisés pour toutes les actions de promotion de la destination sur tous supports (print & web). Le détenteur des photos doit s'assurer que celles-ci sont libres de droit (cessible à un tiers) et mentionner les crédits obligatoires pour la diffusion. Dans le cas contraire, Quai Cyrano s'autorise à ne pas les publier sans en informer au préalable le prestataire. En l'absence d'une sélection de photos transmises dans les délais impartis ou ne respectant pas les contraintes techniques, Quai Cyrano se réserve le droit d'effectuer des choix unilatéraux. Quai Cyrano ne saurait être tenu responsable des politiques et conditions d'accès ou d'affichage mises en œuvre sur les sites partenaires.

Encarts publicitaires sur les supports print

L'emplacement et l'intégration de votre encart publicitaire dans les brochures se feront sous réserve de la cohérence éditoriale et de la place disponible au moment de votre commande. Votre encart publicitaire dans les brochures, au format : Haute Définition 300dpi – JPEG ou PDF, doit être transmis à Quai Cyrano pour le 31 janvier 2026 dernier délai.

Engagements de Quai Cyrano

Contribuer à la promotion de l'établissement partenaire via les supports de communication de Quai Cyrano.

Consulter en priorité les adhérents lors de toutes demandes clients et en fonction de la demande formulée par ce dernier.

Informar la clientèle au comptoir, par téléphone, par mail de son offre en fonction des attentes du client.

Participer à la commercialisation du partenaire.

Diffuser sa documentation papier à l'accueil de Quai Cyrano (pour les professionnels concernés).

Représenter la destination et ses partenaires lors de diverses opérations de promotion.

Coordonner l'offre et fédérer les acteurs du tourisme, par la mise en œuvre de partenariats et d'un plan local de professionnalisation.

Encourager la consommation touristique, proposer des produits touristiques adaptés aux besoins et envies des clients et au territoire.

Offrir des services complémentaires : accès wifi, billetterie, spectacle, bagagerie ...

Gérer les suggestions et réclamations, pour améliorer la qualité des services de Quai Cyrano et l'image de la destination.

Tenir à jour les informations des partenaires sur ses supports de communication.

Convier les adhérents tout au long de l'année à différents événements (visites, réunions, soirées partenaires...).

Etre à l'écoute des partenaires, de leurs remarques, suggestions et attentes.

Faciliter la diffusion de l'information 7/7j et 24H/24 grâce aux outils numériques, sites internet...

Accompagner ses partenaires dans les démarches de labellisation et classement.

Informar régulièrement les adhérents des actualités et des actions de Quai Cyrano via notre Newsletter pro/ e-mailing.

Saisir les "bons plans" du partenaire (telles que les réductions, offres commerciales...) dans la rubrique Bons plans du site internet (pour les professionnels concernés).

Référencer les animations dans nos agendas numériques toute l'année et dans notre brochure papier pour la période de juillet à septembre diffusées sur la destination.

Accueillir, informer et conseiller les vacanciers sur l'offre du territoire.

Renforcer l'attractivité du territoire en France et à l'étranger (via des opérations promotionnelles avec le Comité départemental du tourisme, par exemple).

Diffuser la documentation de Quai Cyrano auprès des partenaires.

Commercialiser la destination grâce à nos offres groupes.

Promouvoir les vins de Bergerac et Duras ainsi que les IGP Périgord.

Veiller au bon déroulement de ses prestations.

Communiquer aux opérateurs touristiques la liste des interlocuteurs dédiés selon leur domaine d'intervention.

Tenir informé le prestataire des évolutions éventuelles de ses supports et de leurs fonctionnalités.

Promouvoir en priorité les offres de ses partenaires sur les supports de communication.

Commercialiser en Boutique ou à l'Espace vin les produits fabriqués par le partenaire en fonction de la saison, du montant de la ligne d'achat annuel attribué et en adéquation avec la charte boutique de Quai Cyrano.

MODALITÉS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS QUAI CYRANO 2026

Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à :

Contribuer à la notoriété de la destination en utilisant le logo de Quai Cyrano/du Pays sur ses supports de communication.

Traiter toute plainte transmise par Quai Cyrano dans un délai de 15 jours après que l'Office de Tourisme ait envoyé un accusé de réception au visiteur ; en cas de plaintes répétées auprès de nos services, Quai Cyrano se réserve le droit de visiter l'établissement et/ou de suspendre le partenariat en cours sans dédommagement aucun.

Autoriser la conservation et le traitement des données à caractère personnel. Il s'engage à signaler toute modification en cours d'année en cas de changement ou nouveauté (tarifs, coordonnées, services, équipements ...).

Respecter les horaires indiquées et affichées sur ses supports de communication.

Accepter la diffusion de ses coordonnées à l'OT.

Communiquer à l'office de tourisme la documentation, ses tarifs, aussi régulièrement que possible.

Participer aux enquêtes de satisfaction.

Faciliter l'organisation des RDV, des reportages photos.

Participer au développement touristique du territoire en collectant la taxe de séjour (pour les professionnels concernés).

Accepter la diffusion de ses coordonnées à Quai Cyrano.

Transmettre à l'office de tourisme sa documentation concernant son activité.

Participer autant que possible aux actions proposées par Quai Cyrano (ateliers, éductours, lancement de saison, bilan de saison, réunions ...).

Respecter la législation en vigueur.

Pour les partenaires concernés : reverser la taxe de séjour à la Communauté d'agglomération bergeracoise.

Responsabilités et droits

Le prestataire atteste de la véracité des informations transmises à Quai Cyrano et lui concède ainsi qu'à ses partenaires (organismes publics ou privés) à titre non exclusif, les droits attachés aux données transmises, à savoir : les droits d'auteur, droits à l'image, droits de reproduction, d'adaptation, de modification et de diffusion par tout moyen et sur tout support (brochures touristiques, sites Internet, bornes multimédia etc.) en vue de promouvoir l'action touristique. Il autorise ainsi Quai Cyrano et ses partenaires à utiliser et diffuser tous les supports photos ou vidéos fournis par ses soins. En vertu de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et dans le cadre de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« Open data »), les informations transmises à l'Office de Tourisme seront mises à disposition du portail national datatourisme.fr. Les données issues du Système d'Information Régional Touristique d'Aquitaine pourront ainsi être réutilisées par des tiers : institutionnels, start-ups... Quai Cyrano ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige avec un tiers.

Quai Cyrano se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en fin d'année N et avant l'année N+1 si le partenaire ne respecte pas les engagements décrits ci-dessus.

Durée de l'engagement mutuel

Le présent engagement vaut à compter de la signature et jusqu'au 31 décembre 2026.